

Le Mot de la Présidente

En ouverture du XXVIII^e congrès de l'APLIUT sur le thème « Normes et normalisation dans l'enseignement des langues », il m'avait semblé utile de rappeler l'origine des deux termes que nous avons choisi comme sujet de nos travaux et de m'interroger sur leur transférabilité du monde de l'industrie à celui de l'éducation. Je reprends ci-dessous ces quelques notes en introduction à ce volume des actes du congrès.

La norme, règle ou un principe à la base de toute vie en société, renvoie au fait culturel et s'inscrit souvent dans l'inconscient collectif. Née d'un effort de rationalisation, la normalisation dans le domaine industriel, remonte au 19^e siècle. C'est encore l'industrie, dans le contexte de la mondialisation, qui lui a donné ses lettres de noblesse en l'associant au concept de qualité et de garantie¹. En toute logique, l'élaboration d'une norme commence donc par une identification des problèmes et des besoins. La normalisation (ou standardisation) est un processus qui « a pour objet de fournir des documents de référence comportant des solutions à des problèmes techniques et commerciaux concernant les produits, biens et services, qui se posent de façon répétée dans des relations entre partenaires économiques, scientifiques, techniques et sociaux »².

C'est dans un contexte de mutations de la sphère éducative que la conception d'un référentiel qui fasse sens s'est avérée nécessaire et a vu le jour. A l'origine du processus de normalisation de l'enseignement des langues, on trouve une série de causes externes et de causes internes à la sphère éducative.

Les causes externes apparaissent à plusieurs niveaux : international, européen et national. Au plan international, la normalisation est surtout légitimée par le contexte économique concurrentiel. Les langues, composantes d'identité culturelles, sont devenues facteurs d'influence, compétences porteuses de valeur marchande, voire marchandises. En avril 2001, les ministres de l'éducation des pays de l'OCDE expriment comme première recommandation d'« explorer les stratégies permettant de fixer, de suivre et d'atteindre des normes plus élevées en matière d'éducation et de formation pour tous »³. Mais c'est au plan européen que la normalisation de l'enseignement des langues a pris tout son sens, l'enjeu étant de garantir un espace public – une entité plurilingue et pluriculturelle – dans lequel les citoyens de toutes les nations européennes puissent se reconnaître. La priorité accordée à la politique linguistique par les institutions politiques européennes, motivée aussi par une ouverture sur l'entreprise, a conféré à l'apprentissage des langues étrangères une visibilité et un statut de problème public.

En France, à l'origine du processus de normalisation, on trouve un constat d'échec relatif de l'enseignement traditionnel, extrêmement lourd et complexe, caractérisé par un système

¹ La norme se définit comme « un document établi par consensus, qui fournit, pour des usages communs et répétés, des règles, des lignes directrices ou des caractéristiques, pour des activités ou leurs résultats, garantissant un niveau d'ordre optimal dans un contexte donné » (Association Française de Normalisation – AFNOR – <<http://www.afnor.fr>>).

² Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie
<<http://www.industrie.gouv.fr/pratique/certification/normalisation.htm>>.

³ *Investir dans les compétences pour tous*. Communiqué suite à la réunion des Ministres de l'éducation des pays de l'OCDE. Paris, 3, 4 avril 2001, p. 7.
<<http://www.oecd.org/dataoecd/40/9/1924086.pdf>>.

d'évaluation opaque, incohérent et inefficace puisque illisible par le monde de l'entreprise au plan national et international. Deux rapports, entre autres, étayaient ce constat : le premier, celui du sénateur Legendre qui « met en évidence la nécessité pour les citoyens comme pour les États d'élargir leurs compétences linguistiques pour devenir (ou pour rester) des acteurs efficaces sur le marché mondial. »⁴ Le second, le Rapport Grin, fait une analyse politique des enjeux, sous l'angle des taux de rendement des compétences linguistiques⁵. Et l'ex-ministre de l'éducation, François Fillon, parle de « constats préoccupants », du « retard persistant qu'accuse notre pays, dans toutes les évaluations comparatives internationales »⁶.

La normalisation de l'enseignement des langues s'inscrit en outre dans le cadre d'une problématique plus générale, celle de l'application de la LOLF⁷, dont la finalité est d'augmenter la rentabilité et la productivité du système éducatif. Certaines formations des établissements d'enseignement public, en situation de concurrence par rapport à des formations privées ayant acquis leur notoriété grâce au marketing, les établissements d'enseignement ont à choisir entre le *statu quo* – ce qui implique un risque de dégradation de leurs diplômes – et la valorisation de leurs formations par des certifications et labellisations – ce qui revient à entrer dans la logique de la marchandisation.

Plusieurs facteurs internes à l'offre de formation en langues ont favorisé la poussée du phénomène de normalisation. Tout d'abord, le rôle prépondérant joué par le secteur LANSAD (Langues pour spécialistes d'autres disciplines), qui se caractérise par une intense activité de recherche et une remise en question des pratiques, méthodes, contenus, etc. En raison de la place singulière qu'il occupe parmi les disciplines universitaires – loin des grandes missions littéraires et scientifiques des universités –, il a très tôt compris les enjeux d'une maîtrise linguistique opérationnelle. Les enseignants de langue spécialisée sont particulièrement actifs dans l'expérimentation de nouveaux dispositifs pédagogiques et s'impliquent dans une logique d'innovation et de modernisation notamment par les nouvelles technologies. Longtemps appelé de manière péjorative « domaine de l'enseignement des langues pour *non-spécialistes* », le secteur LANSAD a mis en évidence une problématique des « compétences ».

Par ailleurs, l'utilisation massive des nouvelles technologies engendre des modifications importantes des infrastructures et des pratiques, et l'apparition d'un régime de transition marqué par une certaine confusion. La normalisation répond donc à un besoin légitime de repères, perceptible à travers le sentiment d'incertitude croissant vécu par les acteurs.

⁴ Legendre, Jacques. Rapport d'information n° 63 (2003-2004), fait au nom de la commission des affaires culturelles, déposé le 12 novembre 2003 <<http://www.senat.fr/rap/r03-063/r03-063.html>>.

⁵ Grin, François. *L'enseignement des langues étrangères comme politique publique*. Rapport n° 19, établi pour le Haut Conseil de l'évaluation de l'école, 2005. <http://cisad.adc.education.fr/hcee/documents/rapport_Grin.pdf>.

⁶ Discours prononcé par François Fillon devant les IA et IPR de langues étrangères, le 30 mars 2005. <<http://www.education.gouv.fr/actu/element.php?itemID=2005330162>>.

⁷ Loi organique relative aux lois de finance du 1^{er} août 2001.

Peut-on établir une analogie entre le processus de normalisation dans l'industrie et dans l'enseignement ? L'APLIUT s'est déjà posé la question lors de son Congrès 2002, dont le thème était : « Vers une démarche qualité dans la formation en langues ? » Effectivement, nous assistons actuellement à une sorte de « néo-industrialisation »⁸. Le site d'Educnet⁹ concernant la e-formation et la formation ouverte et à distance parle de diagnostic, de procédure de labellisation, de démarche qualité, de cadre juridique et réglementaire adapté « pour mettre en place des produits et services adaptés aux usagers ». Il ne s'agit plus de rationaliser la production de matelas comme au 19^e siècle, mais de rendre comparables et équitables les nombreux systèmes éducatifs. La normalisation de la formation en langues est le fait d'établir un référentiel commun et documenté destiné à harmoniser l'activité de ce secteur. Il s'agit donc bien aussi de proposer des solutions à des problèmes.

Cependant, l'application du concept de normalisation à l'enseignement ne s'opère pas sans douleur. La normalisation répond à des objectifs de politique institutionnelle et économique, certes louables, mais dont se méfie le monde enseignant, en raison de la grande diversité de ses références et de ses pratiques, ainsi que de l'autonomie dont il jouit traditionnellement. Les enseignants linguistes sont particulièrement réticents car ils considèrent leur discipline (la langue) comme une science non exacte (l'objet de son étude est difficilement quantifiable et en perpétuelle évolution) et son enseignement s'adresse à des sujets uniques de par leur forme d'intelligence, leur personnalité, leur histoire...

La normalisation de l'enseignement des langues a ses détracteurs et ses partisans. Les réticences des premiers sont essentiellement basées sur l'aspect coercitif du processus et son inadéquation avec la discipline « langues ». Selon eux, la normalisation, basée sur le plus petit dénominateur commun, produit un nivellement par le bas. Elle comporte un risque de « parcellisation des compétences », déjà perceptible avec la modularisation et la granularisation des programmes. On observe aussi un rejet du caractère prescriptif de la norme, mise en place sous la pression politique ; le manque d'adhésion d'une partie des acteurs de la formation s'explique donc par la distance avec les décideurs, c'est-à-dire les instances politiques, le flou qui entoure les prises de décision et la crainte qu'elle ne soit qu'un argument électoral. De plus, normalisation, rimant avec uniformisation, qu'advient-il de la créativité et de la liberté de l'enseignant ? Enfin, la logique de la standardisation, associée à la logique marchande, suscite une réaction négative en France (peur de l'étudiant-client).

Les partisans de la normalisation mettent en avant les nombreux bénéfices qu'elle apporte dans le contexte de la mondialisation. Gage de qualité et de régularité, elle assure une généralisation des bonnes pratiques. La normalisation, au sens de meilleure gestion (efficacité) et d'une amélioration des résultats (productivité), a toute sa place dans l'éducation. Elle est source de motivation, particulièrement dans l'utilisation de dispositifs technologiques. La lisibilité et la comparabilité des compétences, des programmes et des diplômes, sont essentielles pour la mobilité à l'échelon européen et international. La transposabilité des diplômes permet une interopérabilité des acteurs de la sphère éducative et des futurs professionnels. Loin d'être un outil de dérégulation, l'évaluation normalisée pourrait être un excellent outil contre la marchandisation de l'éducation, à condition de

⁸ Barna, Judith. *Les processus de modernisation dans l'enseignement des langues pour adultes*. Thèse de doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication, soutenue le 24 novembre 2005. Consultable sur Internet : <<http://www.univ-lille3.fr/theses/barna-judith/html/these.html>>.

⁹ <<http://www.educnet.education.fr/dossier/eformation/politique3.htm>>.

parvenir à imposer le modèle d'une certification motivante pour l'enseignant et l'apprenant. Alors que l'enseignement des langues dans le secondaire a longtemps été standardisé par les instructions officielles du MEN, ce dernier met aujourd'hui l'accent sur le niveau exigé en se référant explicitement au *Cadre européen commun de référence pour les langues* élaboré sous l'égide du Conseil de l'Europe¹⁰, un glissement qui laisse augurer beaucoup plus de liberté aux enseignants concernant les méthodes et l'organisation du travail. Notons en outre que la traduction en descripteurs des compétences met en relief la complexité langagière, l'interconnectivité des processus, la technicité de l'enseignement, ce qui devrait renforcer l'image du métier d'enseignant.

Au cœur du concept de normalisation, les notions de qualité et de certification de l'enseignement des langues relèvent bien d'une approche globale. La création des normes et des institutions de normalisation, apparue dans l'industrie comme une nécessité pour garantir l'indépendance et la neutralité du contrôle de la qualité, émerge aujourd'hui dans la sphère éducative comme un nouveau facteur-clé de modernisation. Elle est perçue à la fois comme une garantie nécessaire par les apprenants / futurs employés et par les entreprises et comme un bouleversement culturel inéluctable ; à ce titre, elle déstabilise. Mais n'oublions pas que la normalisation dans l'enseignement des langues est « un domaine complexe encore en construction » (Educnet) et que cette démarche qualité doit être effectuée en amont de la technologie et soutenir toute la philosophie du système éducatif.

Mireille Hardy

¹⁰ François Fillon. « Un plan en faveur d'une meilleure maîtrise des langues étrangères. » Ministère de l'éducation nationale, *Lettre flash* du 20 octobre 2005.